

BURKINA FASO



GUINEE



MALI



SENEGAL



DECLARATION DE BRUXELLES

« VERS UN PARTENARIAT ENTRE LES OP, L'ETAT ET LES AUTRES ACTEURS POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DE PROXIMITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES EN AFRIQUE DE L'OUEST »

CONTEXTE

Quatre fédérations paysannes d'Afrique de l'Ouest – engagées au sein de leurs plateformes nationales (*FONGS/ CNCR du Sénégal, FPF/ CNOP de la Guinée, FNGN/ CPF du Burkina Faso et AOPP Sexagon/ CNOP du Mali*) et du ROPPA, ont ce mardi 25 mars 2014, partagé leurs expériences dans le domaine de l'appui conseil aux exploitations familiales. Elles ont à la suite interpellé leurs Etats et leur réseau régional le ROPPA qui a fait de l'agriculture familiale son thème prioritaire de plaidoyer depuis sa création en 2000 à Cotonou. Ces quatre fédérations ont, dans le cadre de leurs réseaux nationaux et régional, participé à mettre au devant le rôle moteur de l'agriculture familiale dans le développement socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest. Ce rôle primordial est lié à sa contribution à la production agricole régionale (64%), à l'investissement agricole souvent sur fonds propres, au maintien et à la création d'emplois. Il est également lié à son important potentiel de progrès, pour relever les défis actuels et futurs de l'agriculture.

Ce plaidoyer porté par le ROPPA a permis de prendre en compte l'exploitation familiale dans la politique agricole de la CEDEAO en 2005. Mais le défi de la mise en œuvre de cette politique demeure. Aussi, le ROPPA s'est-il saisi de l'opportunité de cette année 2014, décrétée par l'ONU "Année Internationale de l'Agriculture Familiale" pour faire une déclaration à la date du 1er décembre 2013, appelant notamment les gouvernements de la région à faire de l'appui aux exploitations familiales une priorité, et à mobiliser des ressources conséquentes pour mieux accompagner leurs dynamiques de transformation. Cette interpellation des gouvernements nationaux par le ROPPA devrait permettre de consolider les acquis obtenus dans les différents pays depuis quelques années dans les domaines de la concertation OP/ pouvoirs publics, et de l'implication des OP dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes publics.

La présente déclaration faite à Bruxelles est l'aboutissement d'un long processus d'échanges entre les quatre fédérations citées en supra, et dont une étape cruciale été celle des journées de partage organisées à la FONGS à Thiès (Sénégal) les 29 et 30 octobre 2013. Ces journées ont permis de tirer des conclusions probantes sur les acquis de ces fédérations dans le domaine de l'accompagnement des exploitations familiales.

ETAT ACTUEL DU CONSEIL AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES: UNE FAIBLE PRISE EN COMPTE DE CETTE DIMENSION DANS LES SYSTEMES NATIONAUX

L'un des facteurs limitant l'amélioration des performances des exploitations familiales tient aux insuffisances du système de savoir et d'innovation, et du conseil agricole et rural: contenu souvent exclusivement technique alors que l'exploitation est multifonctionnelle et qu'elle raisonne de façon globale, faible accès pour les bénéficiaires et faible prise en compte de leurs savoirs, même si des efforts sont faits par les services techniques et la recherche. Ces insuffisances inhibent les efforts de transformation et de modernisation des exploitations familiales.

En outre, l'offre de conseil s'est détériorée. Alors qu' après les indépendances de nos pays, et pendant une vingtaine d'années, la vulgarisation agricole a été une exclusivité du service public, dès les années 1980', les ajustements structurels ont, notamment pour des objectifs d'équilibres budgétaires nationaux, porté un coup sévère à cette approche publique de la vulgarisation agricole. Et pendant la vingtaine d'années qui a suivi, des acteurs de caractère privé, associatif ou professionnel, parmi lesquels les organisations paysannes et de producteurs, ont pu apporter des appuis plus ou moins ponctuels, qualifiés et durables aux pasteurs, aux agriculteurs et aux pêcheurs dans le cadre de projets en général limités dans le temps et dans l'espace. C'est dans

ce contexte que les organisations paysannes et de producteurs ont pris leurs responsabilités et se sont engagées pleinement auprès des familles paysannes et de leurs exploitations pour leur apporter un accompagnement de proximité.

Profitant de la maturité de leurs expériences déjà de portée nationale, les quatre fédérations signataires de la présente déclaration (**FONGS/ CNCR du Sénégal, FPDF/ CNOP de la Guinée, FNGN/ CPF du Burkina Faso et AOPP Sexagon/ CNOP du Mali**) ont décidé d'affirmer ensemble qu'aujourd'hui, de véritables systèmes paysans consacrés à l'accompagnement et à l'appui aux exploitations familiales peuvent apporter des connaissances et capacités nouvelles dans les systèmes nationaux de savoir et d'innovation, et de conseil agricole et rural.

Cela non pas pour se substituer aux structures publiques et privées existantes, mais pour construire avec elles des synergies et partenariats qui rendraient l'appui conseil à l'exploitation familiale plus global et plus accessible, avec les OP en première ligne.

APPEL DES QUATRE OP POUR UNE DEMARCHE INCLUSIVE ET UN PARTENARIAT ENTRE LES OP ET LES SERVICES TECHNIQUES FAVORISANT UN APPUI CONSEIL GLOBAL ET DE PROXIMITE AUX EF

La présente déclaration paysanne de ce 25 mars 2014 à Bruxelles est une proposition qui vise à bâtir une agriculture capable de relever les défis alimentaires, environnementaux et socio économiques de l'Afrique de l'Ouest, en cohérence avec la déclaration du ROPPA du 1er décembre 2013.

Les quatre invitent le ROPPA à se saisir de cette thématique importante, à la partager avec l'ensemble des plateformes paysannes ouest africaines, et à en faire un des thèmes prioritaires de plaidoyer afin de doter le réseau d'un mécanisme durable de conseil agricole s'appuyant sur les expériences paysannes. A cet effet, les quatre demandent au ROPPA d'introduire dans sa déclaration, un chapitre relatif au conseil agricole à l'occasion de la célébration régionale de l'agriculture familiale à Bamako.

Les quatre, à travers le ROPPA, appellent les Etats, les partenaires techniques et financiers et toutes les OP d'Afrique de l'ouest à s'inscrire dans cette dynamique de développement de services d'appui conseil efficaces et efficaces aux exploitations familiales, basés sur le partenariat Etat/ OP. Dans cette perspective, elles recommandent:

- l'élargissement et le développement de cette approche paysanne pour mieux accompagner les transformations des exploitations familiales en s'appuyant sur leurs acquis et expériences;
- la mise en place de systèmes nationaux durables et efficaces de conseil agricole et rural basé sur le partenariat OP/ Etats / Recherche/ Secteur privé;
- l'appui à la mise en place de mécanismes de financement durable du conseil agricole selon un principe de partenariat public/ privé;
- la mise en place d'un cadre régional et international de coopération et d'échanges entre acteurs sur les connaissances capitalisées sur les caractéristiques et les transformations des divers types d'exploitations familiales.


Bruxelles, le 25 mars 2014

Signée par les 4 fédérations paysannes engagées au sein de leurs plateformes nationales

AOPP/ CNOP du Mali:



FONGS/ CNCR du Sénégal



FNGN/ CPF du Burkina Faso:



FPDF/ CNOP de la Guinée:

